

Séance du seize mars de l'an deux mille vingt-trois.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy-en-Valois, sous la présidence de Monsieur Didier DOUCET à 19 heures 00.

Date de la convocation : dix mars de l'an deux mille vingt-trois.

Délégués en exercice : 94

Délégués présents : 47

Pouvoirs : 8

Votants : 55

Absents : 39

Présents : Mme ANNERAUD-POULAIN Evelyne - MM. BRIATTE Hubert - CASSA Michel - CHERON Yves - Mme CLERGOT Adeline - MM. CORNILLE Vincent - DALLE André - Mme DANNEEL Dominique - MM. DECLEIR Daniel - de KERSAINT Guy-Pierre - Mme DOUAT Virginie - MM. DOUCET Didier - DOUET Jean-Paul - DUBOIS Sylvain - DUCAND Gaëtan (S) - DUVILLIER Benoît-Dominique - FAYOLLE Pascal - GAGE Daniel - HAUDRECHY Jean-Pierre - HEURTAUT Damien - LAVEUR Gilles - LEFEVRE Francis - LEFRANC Daniel - LEGOUY Claude - LEGRIS Jean-Luc - Mmes LEMOINE Sophie - LEROY Astride - MM. LEVASSEUR Bernard - LEYRIS Yann - MARGOTTET Jérôme - Mmes MARTIN-VANLERBERGHE Pauline - MOINAT Lysiane - MM. MORA Roger - NAPORA Pierre - Mme NIVASSE Françoise - MM. OLY Frédéric - PETERS Stéphane - PHILIPON François - Mme POTTIER Cécile - M. PROFFIT Benoît - Mme RANSON Elisabeth - MM. SALSAT Jean-Marie - SICARD Louis - SURVILLE Alain (S) - TAVERNIER Thierry - THIENPONT Emmanuel - Mme VERCLEYEN Sylvie.

Absents : Mmes AYADI Hanene - BAHU Martine - MM. BIZOUARD Alain (Excusé) - BONVENTRE Pascal - CAZERES Jean-Michel - CLOUET Jean-Louis - COLLARD Michel - COLLARD Sylvain - DALLE Claude - DALONGEVILLE Fabrice - DAUDRÉ Antoine - Mme DELBOUYS Rachel - MM. DELOBELLE Yann - DEMORY Thibaud - ETAIN Pascal - Mme GIBERT Dominique - MM. GILLET Franck - GONIAUX Joël - Mme GROSS Auriane (Excusée) - MM. HOULLIER Michel - KUBISZ Richard - Mmes LAGNEAU Marie-Pierre - LEGRAND Karine - LEROY Ghislaine - LOBIN Martine - M. LUKUNGA Joseph - Mme MEUNIER Anke - MM. MOREIRA Georges - RAMIZ Jean-Michel - Mme RUGALA Cécilia - MM. RYCHTARIK Jean-Paul (Excusé) - SELLIER Gilles - Mme SICARD Anne-Sophie - M. TASSIN Joel - Mmes VALUN Yvette - VANIER Martine - WILLET Catherine - WOLSKI Murielle - M. XUEREFF Stéphane.

Pouvoirs : M. BORNIGAL Christian (Fresnoy-la-Rivière) à M. OLY Frédéric (Feigneux) - Mme CARREL-TORLET Josy (Crépy-en-Valois) à M. DOUCET Didier (Lagny-le-sec) - Mme CHAMPAULT Agnès (Ève) à M. CHERON Yves (Ver-sur-Launette) - M. FOUBERT Arnaud (Crépy-en-Valois) à M. LEFEVRE Francis (Crépy-en-Valois) - M. PICHELIN Julien (Crépy-en-Valois) à Mme NIVASSE Françoise (Crépy-en-Valois) - M. SMAGUINE Dominique (Le Plessis-Belleville) à M. DUVILLIER Benoît-Dominique (Le Plessis-Belleville) - M. SPEMENT Michel (Crépy-en-Valois) à M. LEGOUY Claude (Crépy-en-Valois) - Mme TARDIVEAU Marie-Paule (Glaignes) à Mme DANNEEL Dominique (Béthancourt-en-Valois).

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHERON

Le Président ouvre la séance à 19h05.

Le Président commence ce Conseil Communautaire par la présentation de Madame Véronique BACQUART, nouvelle responsable du Pôle Technique de la CCPV.

Il poursuit en indiquant qu'il a souhaité convoquer ce Conseil Communautaire pour présenter les travaux qui ont été conduits par les Vice-présidents et le Bureau Communautaire sur l'élaboration du Projet de Territoire 2023-2033, à l'issue de l'étape intermédiaire de validation des axes stratégiques par le Conseil Communautaire du 29 septembre 2022.

Point Unique : Débat sur l'élaboration du Projet de Territoire 2023-2033 – Etape de finalisation

Le Président rappelle que ce Projet de Territoire est important car c'est un document de planification qui exprime une vision de développement de notre territoire valoisien.

Il mentionne les objectifs du précédent Projet de Territoire qui ont été visés et en tire le bilan. Il indique également la démarche de concertation qui a été entreprise, et les étapes qui en ont découlé :

- Fixation des axes stratégiques,
- Délimitation de projets phares par axe,
- Création tous les 2 ans de programmes d'actions se rattachant aux projets phares.

Ce sont ces deux dernières composantes qui ont été élaborées par un travail collégial des Vice-présidents et du Bureau Communautaire depuis la réunion du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022 précité.

Ce travail de conception a été gouverné par la volonté de délimiter des projets phares qui répondent à l'envie d'un développement propre et intelligent de notre territoire. Un Projet de Territoire se fixe sur une période de 10 ans pour justement que l'on se donne le temps de faire les choses de manière raisonnée.

L'envie des participants était également de faire rayonner notre territoire vers l'extérieur, en ne laissant personne au bord du chemin. Il faut emmener dans ce développement les valoisien, créer une adhésion.

Le Président rappelle qu'en initiant ce travail de réflexion sur l'élaboration d'un Projet de Territoire, les Commissions Thématiques de la CCPV ont travaillé en faisant part de leurs envies, et que ce travail initial a ensuite permis aux Vice-présidents et au Bureau Communautaire de « phosphorer ».

Le Président félicite les élus communautaires qui se sont impliqués dans cette démarche et qui permettent qu'au terme de 2 séminaires dédiés, et sans aide extérieure d'un cabinet, un projet concret puisse être présenté.

Cette implication montre que la CCPV souhaite être maître de son destin, en ayant une vision précise des domaines dans lesquels elle doit financièrement s'impliquer.

Le Président procède ensuite à une présentation détaillée du Projet de Territoire, en rappelant les axes stratégiques, puis en présentant les projets phares et le programme d'actions des deux premières années qui sont soumis à débat (*voir annexe jointe*).

Le Président indique que selon lui, les mots choisis dans ce Projet de Territoire traduisent la volonté de la CCPV de porter ses nouveaux projets de manière vertueuse, d'orienter son développement sur une amélioration de la qualité.

Pour cela, il faut faire des choses utiles et ne pas se priver d'expérimenter.

Le Président indique par exemple que sur notre territoire, nous avons des industries de pointe, que ce soit dans l'optique ou pour fabriquer des cockpits d'hélicoptères pour ne citer que celles-là. Cela peut et doit servir de tremplin pour constituer une offre de formation. Il faut en avoir conscience.

Monsieur MORA indique que la CCPV, comme certains opérateurs privés, manifeste de l'intérêt pour la friche Téréos de Vauciennes et cela suscite des questionnements au sein du Conseil Municipal. Il souhaite donc savoir quel est l'état d'avancement des ambitions de la CCPV sur cette friche.

Le Président répond que la friche Téréos est située le long d'un axe routier important (la RN 2) et que de ce fait, elle génère l'intérêt de grands logisticiens. Par ailleurs, elle marque l'entrée du territoire de la CCPV et il est donc important pour la CCPV qu'elle fasse l'objet d'une requalification qualitative, conformément aux souhaits formulés dans ce nouveau Projet de Territoire. Or, on sait que traditionnellement, les bâtiments

logistiques, par leur gigantisme et leur traitement architectural simple, ne sont pas ce qui se fait de mieux pour matérialiser une entrée de territoire qualitative et vertueuse.

La CCPV est donc attentive aux discussions en cours sur cette réhabilitation et n'exclut pas de s'impliquer pour s'opposer à des transactions qui pourraient par leurs caractéristiques ne pas répondre à ces ambitions, y compris en proposant de notre part des projets spécifiques alternatifs (création d'une ferme solaire sous forme d'œuvre monumentale par exemple).

Monsieur SICARD confirme qu'il y a une volonté dans ce nouveau Projet de Territoire de monter en gamme sur le développement économique. Concrètement cela veut dire qu'une attention particulière sera portée sur les nouvelles implantations (signature écologique des bâtiments par exemple, qui deviennent des sources d'énergie, infiltration des eaux pluviales à la parcelle, mise en place de toitures végétalisées,). De même, les travaux de requalification de voiries dans les zones d'activité vont également tenir compte de ce souhait : développement des mobilités douces, traitement écologique des trottoirs, signalisation qualitative, constituent des possibilités qui pourront être prises en compte.

Monsieur DOUET indique regretter que la problématique d'accueil de la petite enfance (crèches, ...), dont on parle depuis de nombreuses années sur le Valois, n'ait pas trouvé sa place dans ce nouveau Projet de Territoire. Pour le reste, il indique partager l'enthousiasme qui se dégage de ce plan d'actions.

Le Président répond qu'en effet, les difficultés rencontrées autour de l'accueil de la petite enfance alimentent les questionnements dans le Valois comme ailleurs depuis de nombreuses années. Il ajoute avoir acquis la certitude que ces problématiques sont prises en compte de manière beaucoup plus efficace au niveau communal, plutôt qu'à l'échelle intercommunale. Mais la CCPV pourrait y être sensibilisée, par la possibilité de financer via le Pacte Financier par exemple, des initiatives communales dans ce domaine. C'est une question à mettre en débat.

Monsieur LEYRIS indique qu'il ne faudrait pas dans ce domaine entrer en concurrence avec les porteurs de projets actuels comme les centres sociaux communaux.

Monsieur TAVERNIER partage cet avis. Le maillage du territoire en matière d'accueil de la petite enfance est fait par des initiatives publiques (micro-crèches, ...) ou privées (assistantes maternelles). Il ne faut pas prendre le risque de déséquilibrer ces dispositifs en impliquant la structure intercommunale parce que la CAF souhaite réduire le nombre de ses interlocuteurs par exemple.

Monsieur PROFFIT indique que ce Projet de Territoire a des ambitions marquées en termes de continuité écologique, d'amélioration de la qualité des eaux, tant pour l'eau potable que pour nos rivières.

Monsieur HEURTAUT demande comment la problématique de ruissellement va être traitée au niveau de la CCPV.

Monsieur PROFFIT répond qu'un marché va être lancé sous peu pour l'entretien des rivières et des initiatives de sensibilisation sont également en cours et reçoivent une écho très favorable de la part notamment des agriculteurs. Des actions concrètes vont en découler.

Le Président ajoute qu'il y a également une attention particulière qui est donnée à entrer en négociation avec les propriétaires pour l'entretien des rivières. Le travail dans ce domaine est lancé.

Le Président indique avoir été destinataire de remarques de la part de Madame TORLET, qui ne pouvait être présente ce soir. Elle indique notamment que sur le Tourisme, elle souhaiterait une implication plus poussée en termes d'amélioration des mobilités, et par ailleurs, elle aimerait que la CCPV joue un rôle d'influence pour améliorer les services ferroviaires qui desservent nos gares.

Le Président répond que ces demandes sont pleines de bon sens et sont déjà prises en compte par la CCPV. S'agissant de la mobilité, une étude pour l'élaboration d'un plan de mobilité est en cours avec un cabinet

spécialisé et une enquête va dans les prochaines semaines être menée auprès des valoisien. Des actions seront ensuite mises en place.

S'agissant des problématiques rencontrées avec les usagers du ferroviaire, des rencontres avec différents interlocuteurs du domaine (SNCF, Région, ...) ont eu lieu récemment et vont se poursuivre dans les prochains mois. La CCPV est sensible à ces problématiques et compte jouer son rôle pour qu'une évolution qualitative notable soit constatée sur notre territoire.

Madame MOINAT pense qu'il pourrait être important de faire mention dans notre Projet de Territoire des dispositions prises par la CCPV pour renforcer la sécurité des Valoisien.

Le Président répond qu'il n'y a pas un axe spécifiquement dédié à cet enjeu mais que c'est une notion prise en compte de manière appuyée dans nos projets.

Il rappelle par exemple que la CCPV s'implique systématiquement via le Pacte Financier dans la mise en place par les communes de systèmes de vidéoprotection.

Par ailleurs, il est prévu dès 2023 de doter les gares de garages à vélos sécurisés, ce qui constituera une nouveauté.

De même, nos projets de requalification des voiries intercommunales intègrent des voies cyclables sécurisées.

Il indique qu'il s'agit d'exemples concrets qui montrent que la CCPV est sensible à cette demande légitime exprimée par Madame MOINAT et partagée par de nombreux valoisien.

Aucune autre remarque n'étant exprimée, le Président remercie l'ensemble des Conseillers Communautaires venus en nombre ce soir, et propose que le Projet de Territoire 2023-2033 fasse l'objet d'un vote d'approbation à l'occasion du prochain Conseil Communautaire du 23 mars.

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h25.


**LE PAYS
DE VALOIS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
62 route de Soissons
60800 CREPY-EN-VALOIS


Yves CHERON,
Secrétaire de Séance,


Didier DOUCET,
**Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**



PROJET DE TERRITOIRE

2023 - 2033



LE MOT DU PRÉSIDENT

Un projet de territoire est d'abord l'expression d'une vision et d'une ambition pour l'avenir de notre communauté de communes.

Au cœur de cette ambition doit toujours être présente la volonté de « faire » et la réponse à la question fondamentale du pourquoi nous le faisons : d'abord pour nos habitants (et cela recouvre aussi bien les habitants de nos villes et villages que nos artisans, acteurs du tourisme, entreprises ..); mais aussi pour que le Valois rayonne au-delà de ses frontières, qu'il soit une destination attractive, un territoire qui s'inscrit dans ses racines mais aime à innover, qui prend soin et préserve.

Cette vision doit se traduire en actions concrètes, qui se voient, qui sont utiles. Car de ce travail de construction, qui ne doit pas être un inventaire à la Prévert, doit sortir notre plan de marche des 10 prochaines années.

Didier DOUCET

Président



REPÈRES HISTORIQUES








1988	Création de l'Association Valois Développement
1990	Évolution en Syndicat d'Étude et de Programmation Valois Développement
1995	Approbation du 1 ^{er} Schéma Directeur
1997	Apparition de la Communauté de Communes du Pays de Valois <ul style="list-style-type: none"> • Compétences initiales Aménagement de l'espace (Schéma Directeur) Développement économique intercommunal, pépinière, BIL Collecte des déchets Gymnases liés aux collèges Animation culturelle Étude et soutien de l'action sociale (Chantier d'insertion)
1999	Ajout de compétences <ul style="list-style-type: none"> Études Eau potable Soutien acteurs socio-culturels Secours et lutte contre l'incendie
2005	Ajout de compétences <ul style="list-style-type: none"> SPANC Construction et gestion d'équipements aquatique d'intérêt communautaire

2013	Ajout de compétence <ul style="list-style-type: none"> Tourisme
2014	Création du service Autorisation du Droit des Sois
2017	Mise en place de la fiscalité professionnelle unique <ul style="list-style-type: none"> • Ajout de compétences (loi NOTRé) Développement économique étendu Aire d'accueil des gens du voyage PCAET Politique Locale de l'Habitat
2018	Ajout de compétence <ul style="list-style-type: none"> Gestion des milieux aquatiques
2019	Création de l'Établissement Danse & Musique en Valois <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} satellite
2021	Ajout de compétence <ul style="list-style-type: none"> Mobilité
2022	Création de l'Office de tourisme du Pays de Valois en régie - 2 ^e satellite
2023	Ajout de compétence <ul style="list-style-type: none"> Alimentation en eau potable



BILAN DU PROJET DE TERRITOIRE 2012-2022

Le Projet de Territoire 2012-2022 est arrivé à son terme.
Il prévoyait la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions qui se rattachaient à 6 thèmes.

<p>Développement économique</p>  <p>Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises pour renforcer l'autonomie financière de la CCPV)</p> <p>=> Objectif atteint et dépassé (produit de fiscalité économique de 1 400 000 € en 2012 ; 3 200 000 € en 2022 nets CCPV après reversement des attributions de compensation)</p>	<p>Transport</p>  <p>Irriguer le territoire, pour faciliter l'accès aux gares, aux zones d'activités, aux équipements intercommunaux et de santé</p> <p>=> Objectif partiellement atteint, étude « Pôle gare » initiée, transport vers le Centre Aquatique durant les vacances expérimenté avec succès, transport à la demande envisagé non expérimenté compte tenu du coût induit</p>	<p>Tourisme</p>  <p>Valoriser le patrimoine, entraîner la création de nouvelles opportunités, favoriser l'hébergement</p> <p>=> Objectif globalement atteint, création de la voie verte, création des Patrimoniales, prise en charge de l'Office du Tourisme, détermination d'un Projet Phare sur la création d'un Parcours de Sculptures Monumentales, mais l'étude sur l'hébergement n'a pas permis de trouver un moyen de renforcer l'offre</p>	<p>Eau</p>  <p>Sécuriser l'approvisionnement et qualité</p> <p>=> Objectif retardé, la CCPV n'a pas pu prendre la compétence Eau potable au 1^{er} janvier 2022 comme espéré, l'évolution des statuts ayant été confrontée à un minorité de blocage des Conseils Municipaux en 2021. Une étude importante de transfert de la compétence a toutefois pu être réalisée et a permis de fixer les conditions et accords pour un transfert qui s'opérera au 1^{er} janvier 2023</p>	<p>Urbanisme</p>  <p>Assurer la cohérence des PLU avec le SCoT, création d'un Service ADS et mise en place d'un SIG</p> <p>=> Objectif atteint dès 2014</p>	<p>Culture</p>  <p>Tirer le bilan des années passées et définir une nouvelle politique culturelle</p> <p>=> Objectif atteint, élargissement de l'offre culturelle dans le cadre du programme « Happy Culture », « Aux Racines de l'Histoire » et « Haut comme 3 pommes », regroupement de l'offre d'enseignement musical et artistique au sein d'un établissement public spécialement dédié « Danse et Musique en Valois »</p>	<p>Hôtel Communautaire</p>  <p>En marge du Projet de Territoire</p> <p>Résolution de la problématique des locaux pour un Hôtel Communautaire, avec l'aménagement en 2013 et l'installation en 2014 de la CCPV dans son nouveau siège du 62 rue de Soissons, 60800 Crépy en Valois, participant ainsi à la réhabilitation de la friche industrielle du Site CASE POCLAIN</p>
---	---	---	---	--	---	--



LES ÉTAPES DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE

2023 - 2033

▶ DIAGNOSTIC

Le diagnostic résulte du travail collégial des Vice-présidents et du Président collecté à l'occasion de plusieurs réunions spécifiquement organisées sur le sujet.

Les Vice-présidents ont ainsi pu faire état du bilan des actions passées et des besoins exprimés à l'occasion des travaux des Commissions dont ils assurent la présidence.

Les études de cabinets extérieurs, dont le suivi est assuré par les Commissions Thématiques, ont également alimenté cette réflexion.

Ces phases de réflexions ont à intervalles réguliers fait l'objet de restitutions auprès du Bureau Communautaire.

▶ STRATÉGIE

Les discussions engagées autour du diagnostic ont permis d'identifier les enjeux du territoire.

Il s'agit donc de **prioriser ces enjeux** par l'organisation de séminaires spécifiques regroupant l'ensemble des membres du Bureau Communautaire.

Cette priorisation faite, le Bureau Communautaire proposera au Conseil Communautaire **la définition des axes**

stratégiques qui permettront de déterminer le plan d'actions à mettre en œuvre.

▶ PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions est défini pour chaque axe stratégique, et se rattache spécifiquement à chaque pôle qui sera chargé de sa mise en œuvre (Développement Economique, Tourisme, Aménagement, etc).

Il permet de définir :

- Les actions de soutien (renforcement de l'existant)
- Les actions nouvelles
- Les moyens à mettre en œuvre

Selon son degré de précision, il nécessite l'implication des Commissions Thématiques, et peut stipuler que pour certaines d'entre elles, il sera fait appel à des conseils extérieurs.

Il est élaboré par le Bureau Communautaire en séminaire.

▶ ADOPTION DU PROJET

L'adoption du projet est soumise à une délibération spécifique du Conseil Communautaire.

Le Projet de Territoire définit une vision partagée et prospective du territoire.

Il présente les politiques publiques attendues pour les 10 ans à venir afin de servir un aménagement harmonieux du territoire et d'apporter une offre de service renforcée à ses habitants.

Cette adhésion du Conseil Communautaire est l'étape essentielle qui permettra ensuite de faire vivre le Projet de Territoire.

Octobre 2021

Juin 2022

Décembre 2022

Mars 2023



LE TERRITOIRE DU PAYS DE VALOIS

Population

62 communes

57 020 habitants

+ 1 234 habitants en 5 ans

31% <30 ans

18% >80 ans

Energies renouvelables

Production solaire photovoltaïque
Haute-Normandie de 2014 à 2020 : 871 GWh
CCPV de 2014 à 2020 : 3,62 GWh

Production de biogaz :
Haute-Normandie de 2014 à 2020 : 546 GWh
CCPV de 2014 à 2020 : 54,377 GWh

Énergie

Consommation d'énergie pour la CCPV par secteur d'activité en 2020

Residentiel	227,35 GWh soit 51 %
Tertiaire	138,14 GWh soit 31 %
Industrie	69,50 GWh soit 16 %
Agriculture	5,18 GWh soit 1 %
Autre	5,16 GWh soit 1 %

Consommation totale : **445,33 GWh**

Économie

14 366 emplois sur le Valois

29 891 € de revenu moyen par foyer fiscal

Repartition des secteurs d'activité sur le Valois :

Services	55%
Commerces - Transports	21%
Construction	9%
Agriculture	7%
Industrie - Énergie	5%
Hébergement- Restauration	3%

9,7 % Taux de chômage inférieur aux
Moyennes départementale et régionale



Occupation du territoire

Territoire de 618 km²

dont

- 25 %** d'espaces boisés
- 68 %** d'espaces cultivés
- 4,5 %** d'espaces urbanisés
- 2,5 %** autres (routes, etc)

Habitat

24 161 Logements dont :

- 22 116 en résidences principales (92%) dont 1 454 logements vacants (6%)



NOTRE AMBITION POUR LE VALOIS

7

**FIER
DU VALOIS**



VALOIS ÉMOI



**AU SERVICE
DE SES HABITANTS**



**VALOIS
ATTRACTIF**



**NOUS
ET LE VALOIS**



LES PROJETS PHARES DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE 2023 - 2033



AXE STRATÉGIQUE N°1



LES PROJETS PHARES DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE 2023 - 2033

NOUS ET LE VALOIS

Un territoire à taille humaine respectueux de l'environnement, développant ses services clés : eau, habitat, mobilités, valorisation des déchets, santé

AXE STRATÉGIQUE N°2

PROJET PHARE #3

« L'eau, c'est la vie »

Au travers de la prise de compétence eau, sécuriser en assurant à nos habitants une eau de qualité et en quantité suffisante

Améliorer et soigner la qualité de nos rivières, gage d'une ressource en eau pérenne

PROJET PHARE #4

« Bien vivre dans le Valois »

Renforcer l'accès à une offre de soins mieux répartie sur le territoire et au plus près des habitants

Création d'une recyclerie sur le territoire

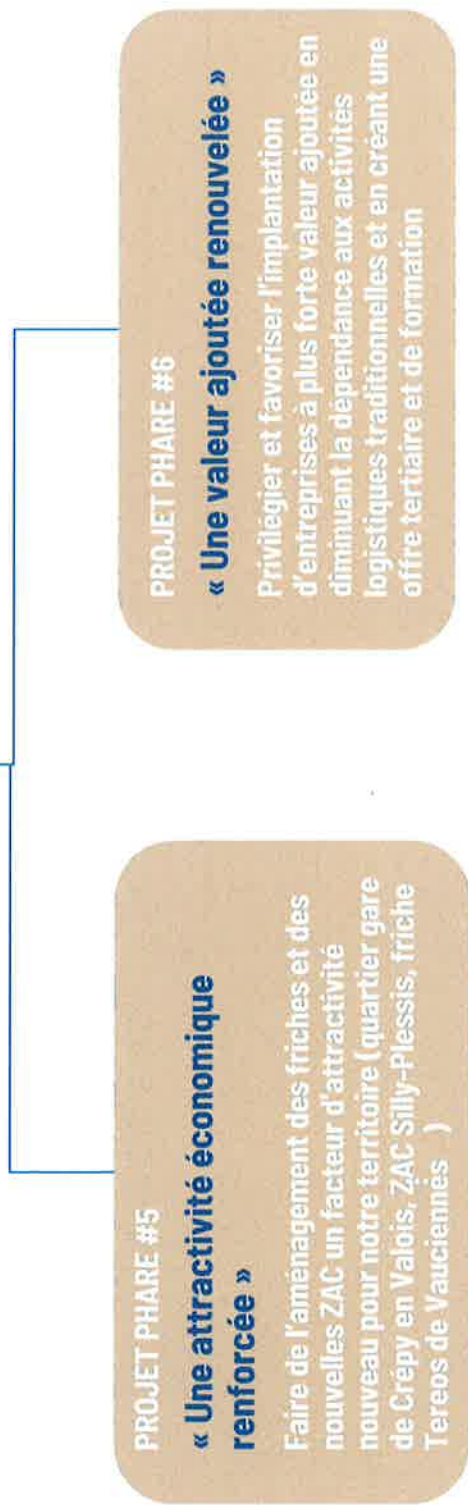
Intégrer la prise en charge des biodéchets

Favoriser de nouvelles mobilités au bénéfice de nos communes rurales



LES PROJETS PHARES DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE 2023 - 2033

AXE STRATÉGIQUE N°3



LES PROJETS PHARES DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE 2023 - 2033

**UN TERRITOIRE D'HISTOIRE,
FIER DE SA RURALITÉ, DE SES RACINES,
RAYONNANT ET TOURNÉ VERS L'AVENIR,
AMBITIEUX ET EXEMPLAIRE**

AXE STRATÉGIQUE N°4

PROJET PHARE #7

« Une offre culturelle de proximité et de qualité »

Élargir l'offre de services de Danse et Musique en Valois (ex : théâtre, lecture publique, mise en réseau des médiathèques) en vue de la Labellisation en Conservatoire intercommunal
Création d'un centre culturel intercommunal

PROJET PHARE #8

« Un territoire exemplaire »

Refondre notre mix énergétique et soutenir les habitants pour la transition énergétique et climatique (mise en œuvre du PCAET)
Développer et mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial
Apporter un soutien aux communes rurales au travers du pacte financier



AXE 1 : VALOIS EMOI

Projet phare #1 : « Le Pays de Valois, destination incontournable »

12

Création d'un parc et parcours de sculptures monumentales à l'échelle du Territoire du Pays de Valois : notre Tour Eiffel



Le tourisme, vecteur de développement économique, d'aménagement du territoire, de fierté et d'attractivité



AXE 1 : VALOIS EMOI

Projet phare #2 : « Le Valois au cœur de l'offre touristique »

13

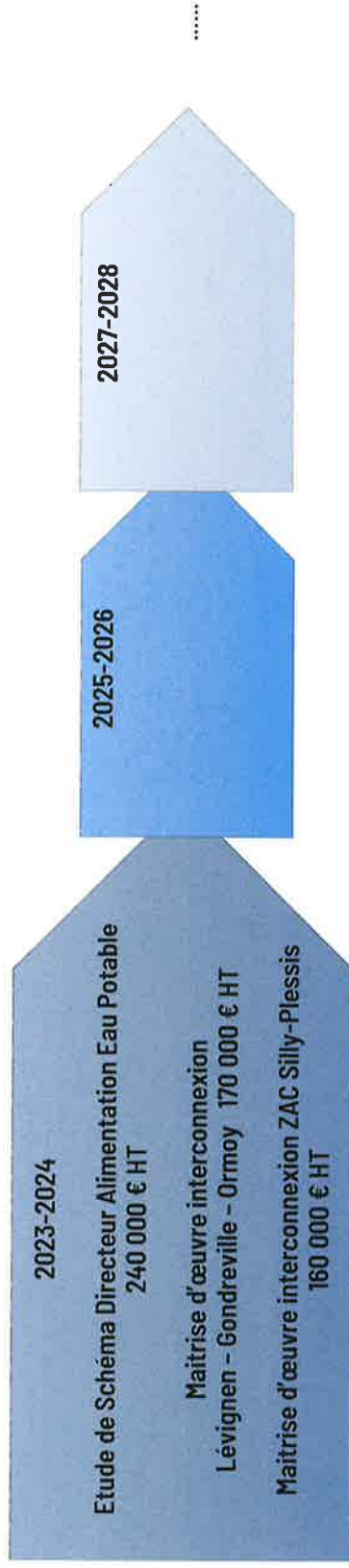
Un Office du Tourisme au contact direct des touristes, en collaboration avec nos voisins CCL0 et CCRV, proche de la nature et mettant en valeur la ruralité du Valois historique



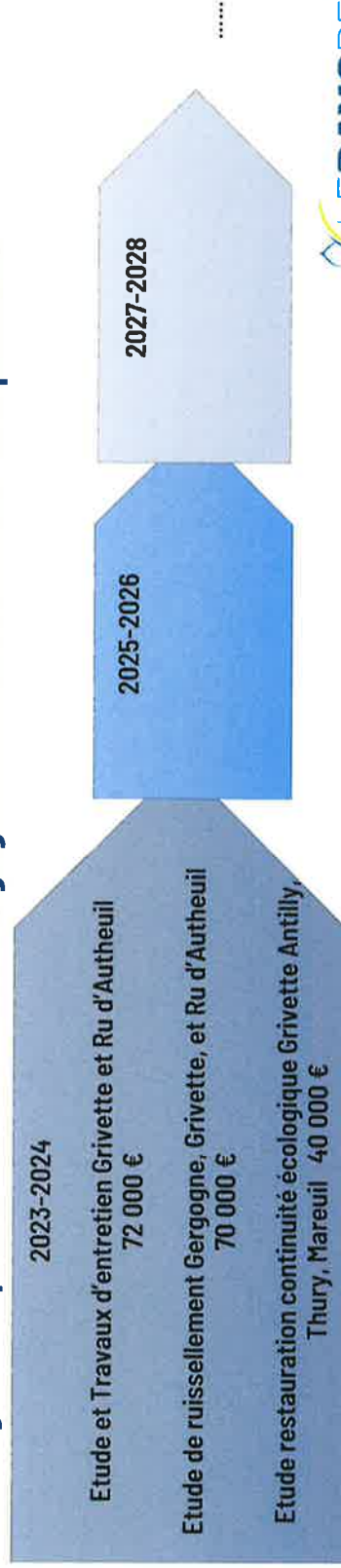
AXE 2 : NOUS ET LE VALOIS

Projet phare #3 : « L'eau, c'est la vie »

Au travers de la prise de compétence eau, sécuriser en assurant à nos habitants une eau de qualité et en quantité suffisante



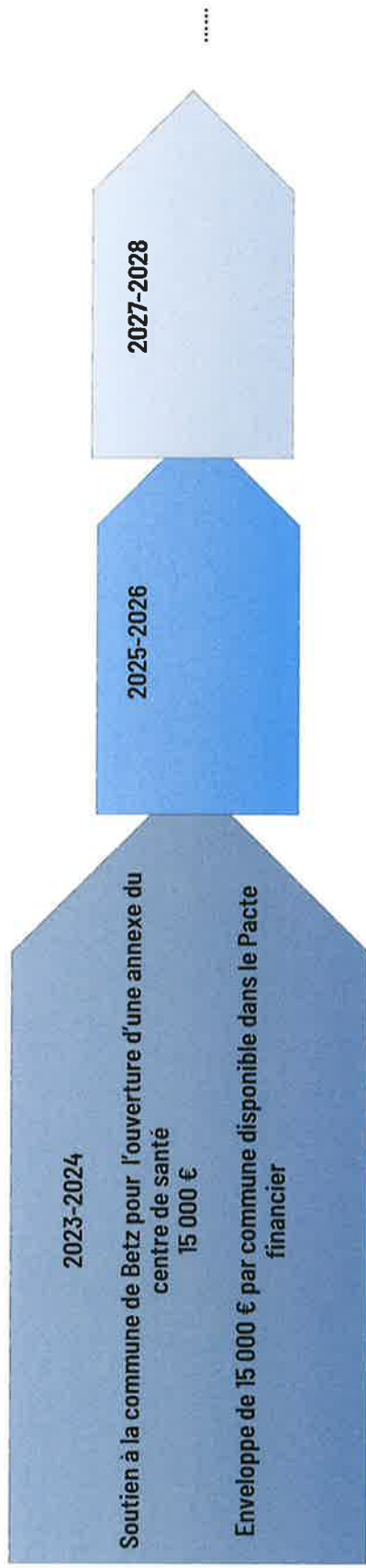
Améliorer et soigner la qualité de nos rivières, gage d'une ressource en eau pérenne



AXE 2 : NOUS ET LE VALOIS

Projet phare #4 : « Bien vivre dans le Valois »

Renforcer l'accès à une offre de soins mieux répartie sur le territoire et au plus près des habitants



Création d'une recyclerie sur le territoire



AXE 2 : NOUS ET LE VALOIS

Projet phare #4 : « **Bien vivre dans le Valois** »

16

Intégrer la prise en charge des biodéchets



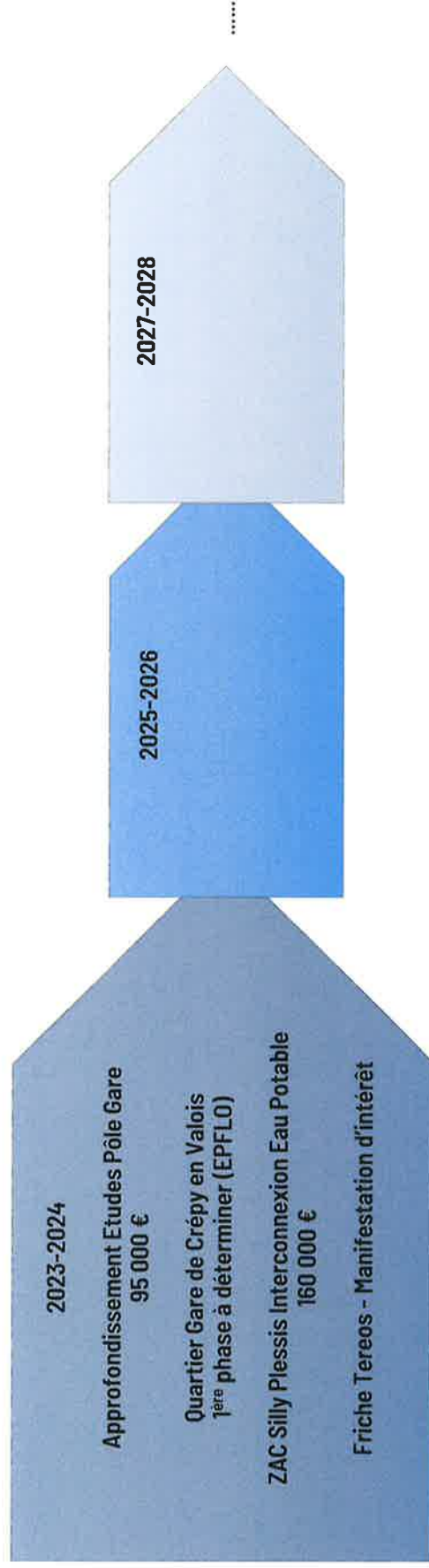
Favoriser de nouvelles mobilités au bénéfice de nos communes rurales



AXE 3 : VALOIS ATTRACTIF

Projet phare #5 : « Une attractivité économique renforcée »

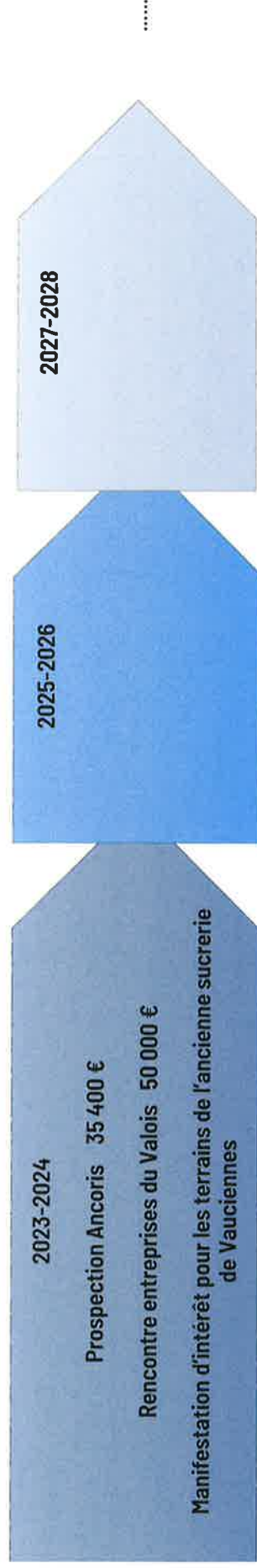
Faire de l'aménagement des friches et des nouvelles ZAC un facteur d'attractivité nouveau pour notre territoire (quartier gare de Crépy en Valois, ZAC Silly-Plessis, friche Tereos de Vaumoise)



AXE 3 : VALOIS ATTRACTIF

Projet phare #6 : « Une valeur ajoutée renouvelée »

Privilégier et favoriser l'implantation d'entreprises à plus forte valeur ajoutée en diminuant la dépendance aux activités logistiques traditionnelles



Créer une offre tertiaire et de formation



AXE 4 : FIER DU VALOIS

Projet phare #7 : « Une offre culturelle de proximité et de qualité »

Elargir l'offre de services de Danse et Musique en Valois en vue de la Labellisation en Conservatoire Intercommunal



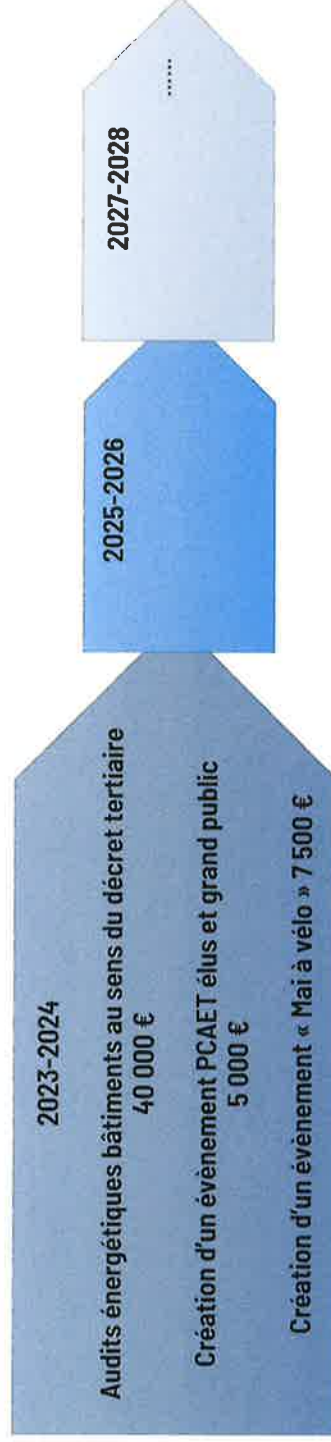
Créer un centre culturel intercommunal



AXE 4 : FIER DU VALOIS

Projet phare #8 : « Un territoire exemplaire »

Refondre notre mix énergétique et soutenir les habitants pour la transition énergétique et climatique



Développer et mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial



Apporter un soutien aux communes rurales

